

Première séance, mardi 10 octobre 2023

Présidence de Nadia Savary (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-39	Divers	Ouverture de la session		
2013-GC-4	Divers	Communications		
2023-GC-213	Divers	Validation du mandat de député de Roland Kehl, en remplacement de Simone Laura Grossrieder		
2022-DEEF-70	Rapport	Rapport à l'attention du Grand Conseil sur les mesures d'urgence et de relance prises pendant la crise du Coronavirus	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Claude Brodard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2023-GC-179	Rapport d'activité	Commission interparlementaire de contrôle de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (CIP HES-SO) (2022)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Marc Pauchard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2023-CE-30	Loi	Projet de loi modifiant la loi sur la publication des actes législatifs (gratuité de la Feuille officielle et simplification des processus administratifs) (LPALFO)	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Julien Vuilleumier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2023-CE-149	Loi	Projet de loi sur la protection des données (révision totale)	Entrée en matière Première lecture	<i>Rapporteur-e</i> Christian Clément <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2023-GC-218	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Singine	Scrutin uninominal	
2023-GC-219	Election judiciaire	Assesseur-e (comptabilité/gestion de biens) auprès de la Justice de paix de la Broye	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Pierre Mauron, Estelle Zermatten, David Papaux, Bertrand Gaillard et Susanne Aebischer.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Divers 2013-GC-39 **Ouverture de la session**

Présidente du Grand Conseil.

Divers 2013-GC-4 **Communications**

Présidente du Grand Conseil.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Divers 2023-GC-213 **Validation du mandat de député de Roland Kehl, en remplacement de Simone Laura Grossrieder**

Présidente du Grand Conseil.

- > La validation de ce mandat est acceptée tacitement.
- > Le député est assermenté selon la formule habituelle.

Présidente du Grand Conseil.

> La cérémonie d'assermentation est terminée.

Rapport 2022-DEEF-70 **Rapport à l'attention du Grand Conseil sur les mesures d'urgence et de relance prises pendant la crise du Coronavirus**

Rapporteur-e:	Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Rapport/message:	26.06.2023 (BGC octobre 2023, p. xxx)
Préavis de la commission:	23.08.2023 (BGC octobre 2023, p. xxx)

Discussion

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC).

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Rey Benoît (VEA/GB, FV).

Bortoluzzi Flavio (UDC/SVP, LA).

Jaquier Armand (PS/SP, GL).

Menoud-Baldi Luana (*Le Centre/Die Mitte, GL*).

Gobet Nadine (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*).

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*).

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport d'activité 2023-GC-179

Commission interparlementaire de contrôle de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (CIP HES-SO) (2022)

Rapporteur-e:	Pauchard Marc (<i>Le Centre/Die Mitte, VE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Rapport/message:	14.07.2023 (<i>BGC octobre 2023, p. xxx</i>)

Discussion

Pauchard Marc (*Le Centre/Die Mitte, VE*).

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Dupré Lucas (*UDC/SVP, GL*).

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*).

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport d'activité.

Loi 2023-CE-30

Projet de loi modifiant la loi sur la publication des actes législatifs (gratuité de la Feuille officielle et simplification des processus administratifs) (LPALFO)

Rapporteur-e:	Vuilleumier Julien (<i>VEA/GB, FV</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	22.08.2023 (<i>BGC octobre 2023, p. xxx</i>)
Préavis de la commission:	15.09.2023 (<i>BGC octobre 2023, p. xxx</i>)

Entrée en matière

Vuilleumier Julien (*VEA/GB, FV*).

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Barras Eric (*UDC/SVP, GR*).

Beaud Catherine (*Le Centre/Die Mitte, GR*).

Aebischer Eliane (*PS/SP, SE*).

Freiburghaus Andreas (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*).

Tritten Sophie (*VEA/GB, SC*).

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Vuilleumier Julien (VEA/GB, FV).

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Loi sur la publication des actes législatifs (LPAL) du 16.10.2001

Titre de l'acte (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Préambule (inchangé) [DE: (modifié)]

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 1 al. 1 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 3 al. 3 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 9 al. 2 (modifié)

Vuilleumier Julien (VEA/GB, FV).

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 9a (nouveau)

Vuilleumier Julien (VEA/GB, FV).

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 9b (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 9c (nouveau)

Vuilleumier Julien (VEA/GB, FV).

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 10 al. 1 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 11 al. 1 (modifié), al. 2 (abrogé)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 12 al. 1 (modifié), al. 1a (nouveau)

Vuilleumier Julien (VEA/GB, FV).

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 17a (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 19 al. 2a (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 23a (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 24 al. 1 (inchangé) [DE: (modifié)]

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 25 al. 1 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 26 al. 1 (modifié), al. 2 (inchangé) [DE: (modifié)]

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

1. Loi sur le droit de cité fribourgeois (LDCF) du 14.12.2017

Art. 21 al. 1 (modifié)

Vuilleumier Julien (VEA/GB, FV).

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 22 al. 2 (abrogé)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 23 al. 1 let. e (abrogé)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

2. Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 06.04.2001

Art. 136h al. 1 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

3. Loi concernant les conventions intercantionales (LConv) du 11.09.2009

Art. 13 al. 5 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi sur la publication des actes législatifs (LPAL) du 16.10.2001

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

1. Loi sur le droit de cité fribourgeois (LDCF) du 14.12.2017

> Confirmation du résultat de la première lecture.

2. Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 06.04.2001

> Confirmation du résultat de la première lecture.

3. Loi concernant les conventions intercantionales (LConv) du 11.09.2009

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 95 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bündel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Brillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 95.*

Loi 2023-CE-149

Projet de loi sur la protection des données (révision totale)

Rapporteur-e: **Clément Christian** (*Le Centre/Die Mitte, SC*)
Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**
Rapport/message: **26.06.2023** (*BGC octobre 2023, p. xxx*)
Préavis de la commission: **06.09.2023** (*BGC octobre 2023, p. xxx*)

Entrée en matière

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*).

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*).

Chardonnens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*).

Marmier Bruno (*VEA/GB, SC*).

Rey Alizée (*PS/SP, SC*).

Wicht Jean-Daniel (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*).

Thévoz Ivan (*UDC/SVP, BR*).

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

Présidente du Grand Conseil.

I. Acte principal : Loi sur la protection des données (LPrD)

Art. 1

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 2

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 3

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 4

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 5

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 6

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 7

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 8

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 9

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 10

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 11

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 12

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 13

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 14

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 15

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 16

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 17

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 18

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*).

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*).

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition (modifiée) de la députée de Weck.
- > L'alinéa 4 est modifié selon la proposition de la députée de Weck.
- > Les alinéas 1, 2 et 3 sont adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 19

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 20

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 21

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 22

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 23

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 24

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 25

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 26

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 27

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 28

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 29

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 30

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 31

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 32

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 33

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 34

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 35

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 36

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 37

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 38

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 39

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 40

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 41

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 42

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 43

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 44

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 45

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 46

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 47

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 48

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 49

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 50

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 51

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 52

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 53

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 54

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 55

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 56

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 57

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 58

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 59

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 60

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 61

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 62

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 63

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 64

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

1. Loi sur la statistique cantonale (LStat) du 07.02.2006

Art. 5 al. 1 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 16 al. 2 (modifié), al. 3 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

2. Loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA) du 16.10.2001

Art. 58a (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

3. Loi sur la justice (LJ) du 31.05.2010

Art. 46a (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 71a (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 140 al. 1

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

4. Loi sur les communes (LCo) du 25.09.1980

Art. 102a (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 126 al. 1 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

5. Code de procédure et de juridiction administrative (CPJA) du 23.05.1991

Art. 66a (nouveau)

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. A1-4a (nouveau)

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

6. Loi sur la vidéosurveillance (LVid) du 07.12.2010

Art. 3 al. 2 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 4 al. 3 (nouveau)

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 5 al. 1, al. 2 (modifié) [DE: (inchangé)]

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 6 al. 1 (modifié) [DE: (inchangé)]

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 7 al. 1 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

7. Loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf) du 09.09.2009

Art. 33 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 39 al. 2 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 40 al. 1

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 41 al. 1 (abrogé), al. 2 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 42a (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

8. Loi sur la médiation administrative (LMéd) du 25.06.2015

Art. 5 al. 1 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 6 al. 2 (modifié) [DE: (inchangé)]

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 8

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 9

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 27 (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

9. Loi sur la cyberadministration (LCyb) du 18.12.2020

Art. 3 al. 1

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 30 al. 2 (modifié), al. 3 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 35 al. 1 (modifié), al. 2 (nouveau), al. 3 (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 35a (nouveau)

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 35b (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

10. Loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS) du 09.09.2014

Art. 43 al. 3a (nouveau), al. 4 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

11. Loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) du 11.12.2018

Art. 43 al. 3a (nouveau), al. 4 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

12. Loi sur les finances de l'Etat (LFE) du 25.11.1994

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

Intitulé de section après Art. 47 (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 47a (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 47b (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 47c (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

13. Loi sur la santé (LSan) du 16.11.1999

Art. 60 al. 3 (modifié)

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires : Loi sur la protection des données (LPrD) du 25.11.1994

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La première lecture est ainsi terminée. La deuxième lecture aura lieu ultérieurement.

—

Election judiciaire 2023-GC-218

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Singine

Rapport/message: **18.09.2023** (*BGC octobre 2023, p. xxx*)

Préavis de la commission: **27.09.2023** (*BGC octobre 2023, p. xxx*)

Scrutin uninominal

Premier tour

Bulletins distribués: 92; rentrés: 92; blancs: 1; nuls: 0; valables: 92; majorité absolue: 47.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Stephan Schick (32), Pierre-André Jungo (24), Markus Schaller (18) et Christina Wiget (17).

Deuxième tour

Bulletins distribués: 95; rentrés: 95; blancs: 0; nuls: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élu *M. Stephan Schick, à Tafers*, par 49 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Pierre-André Jungo (21), Christina Wiget (17) et Markus Schaller (8).

Election judiciaire 2023-GC-219

Assesseur-e (comptabilité/gestion de biens) auprès de la Justice de paix de la Broye

Rapport/message: **18.09.2023** (*BGC octobre 2023, p. xxx*)

Préavis de la commission: **27.09.2023** (*BGC octobre 2023, p. xxx*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 96; rentrés: 96; blancs: 0; nuls: 1; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élue *M^{me} Elisabeth Chardonnens, à Domdidier*, par 92 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Gilbert Aloys Stocker (2) et Véronique Deschenaux (1).

> La séance est levée à 16 h 37.

La Présidente:

Nadia SAVARY-MOSER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Alain RENEVEY, *secrétaire parlementaire*